

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

N° 2021-1771 /GNC

du 6 octobre 2021

Ampliations :

H-C	1
DTE	1
Intéressés	41
Archives	1

ARRETE

admettant des entreprises au bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise de la Covid-19 ;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel Hnepeune et la prise de fonctions de M. Vaimu'a Muliava en qualité de membre du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonction de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2020-469/GNC du 23 mars 2021 fixant les modalités de versement de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant la période de confinement ;

Vu l'arrêté conjoint modifié n° 2021-10512 du 6 septembre 2021 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les demandes circonstanciées du 7 au 8 septembre, du 13 au 17 septembre, du 20 au 23 septembre, et du 25 au 27 septembre 2021 présentées par les entreprises concernées, pour bénéficier de « l'allocation de soutien Covid-19 » durant les périodes de confinement fixées par arrêtés,

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211006-2021-1771GNC-AI
Date de télétransmission : 07/10/2021
Date de réception préfecture : 07/10/2021

ARRETE

Article 1^{er} : Le bénéfice de « l'allocation de soutien Covid-19 » est accordé aux entreprises et aux employeurs de gens de maison qui subissent une baisse d'activité significative du fait de l'impossibilité pour eux, de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour protéger la santé des salariés ou de la clientèle durant les périodes de confinement allant du 7 septembre au 10 octobre 2021 inclus.

L'allocation est versée selon les modalités prévues aux articles 1^{er} à 9 de la délibération modifiée n° 40/CP du 29 juin 2020 susvisée.

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
SEBASTIEN HELFER	7267500.0__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
CATHERINE ET RICHARD AUDOLY	4668800.00_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
ANAËLLE PATISSOU	0141451.001	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
OLIVIER ROBERT-TRAEGER	3943000.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
NICOLE CONRAD	1741700.1__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
PHILIPPE LOUYS	8857500.0__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
ANN POMMELET	1235070.01_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
VALÉRIE VERVAELE	4102.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
GAELE LURON	1599990.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
CLÉMENCE THERY CASARI	158528_.___	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
MATTHIEU BORZEIX	1314840.00_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
CHRISTIAN DESOUTTER	0219330.00_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
BAPTISTE JEHENNE	1250323.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
VALERIE DE SOUSA	1478170.01_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
SERGE LAYEC	135757_.___	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
ISABELLE HANON	1587260.01_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
CÉDRIC BEAUDET	7274400.0__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
DIANE PHAM	134589_.___	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
SELIM TAHI	146952_.___	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
MICKAEL MONTARELLO	124614_ .000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
DANIEL FAURE	0452680.01_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
LAWRENCE VIGNES	6839300.1__	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1

Accusé de réception en préfecture
 988-229880018-20211006-2021-1771GNC-A
 du 10/10/2021
 Date de réception préfecture : 07/10/2021

Enseigne	Ridet	Secteur d'activité	Nombre de salariés concernés
NICOLAS RINTZ	216834.____	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
MICHÈLE MIR	1623800.____	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	2
MME LAGARDE MR SEGURA	0485660.01_	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
CÉDRIC GLORIEUX	1557770.000	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1
COIFFURE ASSISTANCE	0714162.001	Coiffure	2
DUCOS COIFFURE	0808634.004	Coiffure	5
GALINA COIFFURE	0954594.002	Coiffure	1
HOLI COLORISTE VISAGISTE	1300235.001	Coiffure	1
INSTITUT ASAHI	1029172.001	Soins de beauté	1
AVANT GARDE	1044858.001	Coiffure	5
CIA	0926451.001	Coiffure	1
SÔ RELAX	1267392.001	Entretien corporel	5
L'INSTITUT DE BEAUTE DU MEDIPOLE	1318153.001	Soins de beauté	1
LOOK HAIR	0713164.001	Coiffure	2
L'ATELIER GAUTIER	0529248.001	Coiffure	2
NC CUTTERS SARL	0876698.001	Coiffure	4
CUTTERBIS SARL	1175108.001	Coiffure	5
SURF COIFFURE	1031442.001	Coiffure	1
BADASS & GENTLEMEN	1348423.001	Coiffure	2

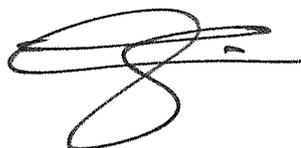
Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
chargé du travail, de l'emploi, et de la
formation professionnelle, de la politique du
« bien vieillir », du handicap, de la recherche et
de la mise en valeur des ressources naturelles,



Thierry SANTA

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Louis MAPOU

N.B. : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
988-229880018-20211006-2021-1771GNC-AI
Date de télétransmission : 07/10/2021
Cadre de validité : 07/10/2021